



[www.sage-authion.fr](http://www.sage-authion.fr)

## RÉUNION DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE AUTHION

Séance plénière du 27 janvier 2021 - 14h00  
Salle GALAXIE  
33 rue du Lavoir  
49650 ALLONNES

---

## COMPTE RENDU DES PRINCIPAUX ÉCHANGES

---

### **Contacts :**

**Jeannick CANTIN**, Président de la CLE du SAGE Authion

**Emma COZLER-KETOR**, chargée de mission communication/SIG

**Arnaud DECAS**, chargé de mission actions transversales/modélisations hydrauliques

**Auriane LEYMARIE**, chargée de mission reconquête de la quantité et de la qualité de la ressource en eau

**Benjamin MICOUD**, chargé de mission ressource en eau

### **Commission Locale de l'Eau du SAGE Authion**

Syndicat Mixte du Bassin versant de l'Authion et de ses Affluents

1 Boulevard du Rempart  
49 250 Beaufort-en-Anjou

Tél : 02.41.79.73.81

Adresse électronique : [contact@sage-authion.fr](mailto:contact@sage-authion.fr)



## **LE SAGE SUR INTERNET**

Les documents relatifs à la CLE du 27 janvier 2021 sont disponibles sur le site internet du SAGE, dans l'espace documentation via le lien suivant :

<https://www.sage-authion.fr/documentation/>

Les documents disponibles sont :

- Le présent compte-rendu de CLE.
- Le diaporama présenté en séance.

## **PROCHAIN RENDEZ-VOUS DE LA CLE**

### **Séance plénière de la CLE**

**Mercredi 10 Mars 2021 à 14h**

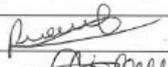
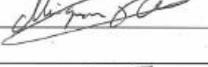
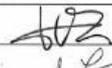
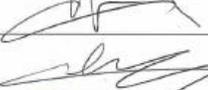
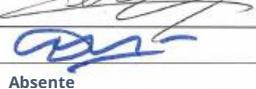
Modification du règlement de la CLE (mise à jour de la structure porteuse, ...)

Mise en place d'un groupe de travail pour les dossiers pour avis

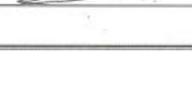
Validation du Guide du riverain



**Liste d'émargement pour le collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux (18 membres présents et 3 pouvoirs) :**

Présents	29			
Pouvoirs	7			
Excusés pas de pouvoir	3			
1er collège	Présents : 18	Nom & Prénom		
29 membres	Pouvoir : 3	des membres 2019	EMERGEMENT	POUVOIR
Conseil Départemental Indre et Loire	CHAIGNEAU Martine			
Conseil Départemental Maine-et-Loire	BERTIN Guy			
Conseil Régional du Centre Val de Loire	TERRY-VERBE Alix			
Conseil Régional des Pays de la Loire	TOURON Eric	Absent		
Syndicat Mixte pour le Développement Agricole de la Vallée	MARTIN Marie-Pierre			
Etablissement Public Loire	POIDEVINEAU Jean-Luc			
PNR Loire Anjou Touraine	PASSET Jackie			
SMBAA (Président)	PEGE Patrice			DAVID Pierre
SMBAA (VP Authion)	PRONO Jean-Charles			
SMBAA (VP Touraine)	BARANGER Benoit	Absent		
SMBAA (VP Lathan)	RUULT Christian			
SMBAA (VP Couasnon)	FALLOURD Jean-Jacques			
Angers Loire Métropole	PAVILLON Jean-Paul	Absent		
Angers Loire Métropole	BOUSSION Sébastien			
Angers Loire Métropole	HEULIN Paul			
Angers Loire Métropole	MEIGNAN Pierre-Noël			
Saumur Val de Loire	DEMION Pierre-Yves			
Saumur Val de Loire	DEVAUX Isabelle			
Saumur Val de Loire	HARRAULT Jérôme			
Saumur Val de Loire	CANTIN Jeannick			TOURON Eric
CC Baugeois Vallée	RABOUIN Franck			
CC Baugeois Vallée	LEBRETON Michel			
CC Baugeois Vallée	CHAMPION Francis			
CC Baugeois Vallée	CHAUSSEPIED Jean-Claude			
CC Touraine Ouest Val de Loire	DUPONT Xavier			BARANGER Benoit
CC Touraine Ouest Val de Loire	MELO Isabelle	Absente		
CC Touraine Ouest Val de Loire	GHANAY Hedia			
CC Anjou Loire Sarthe	BEAUDOIN Jean-Pierre			
CC Chinon Vienne Loire	DAVID Pierre	Absent		

**Liste d'émargement pour le collège des usagers, riverains, organisations professionnelles et associations (8 membres présents, 1 pouvoir) :**

2ème collège 14 membres	Présents : 8 Pouvoir : 1	Nom & Prénom des membres 2019	EMARGEMENT	POUVOIR
Asso. ARCA		BRESSON Dominique	Absent	
CPIE Touraine		BOUCHAUD-VOLLEAU Valérie		
Synd.Prop.Pr.49		de CHAULIAC Guy	Absent	
CCI Maine-et-Loire		FLAMAND Hubert		
Féd.Pêche I&L		GLATIGNY Benjamin (Daniel MARQUET)		
CCI Touraine		GUILLIEN Thierry		
Syndicat forestier de l'Anjou		LACARELLE Jean-Marc / du Ballay / Nicolas		
Chamb.Ag.PdL		LAIZE Denis		LAMBERT Jean-Denis
CRDABaugeois		LAMBERT Jean-Denis	Absent	
Asso. Sauvegarde Anjou		LEPAGE Yves		
Asso. Irrigants BVA		BLOURDIER Antony		
Chamb.Ag.I&L		PICHET Thomas / Robin JC		
Féd.Pêche M&L		FENEON Stéphanie		
Ligue Pr.Oiseaux		MORON Jean-Pierre		

**Liste d'émargement pour le collège des services de l'Etat et de ses établissements publics (3 membres présents et 3 pouvoirs) :**

3ème collège 9 membres	Présents : 3 Pouvoir : 3			
Monsieur le Préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne DREAL Centre	Représenté par M. François-Jacques CHENAIS		Pascal BONIOU (AELB)	
Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire	Monsieur Pierre Ory Représenté par Mme Valérie GRENON			
Madame la Préfète d'Indre-et-Loire	Madame Marie LAJUS Représenté par M. Thierry JACQUIER (eau)			
Monsieur le Directeur Agence de l'eau Loire Bretagne Délégation Anjou-Maine	Monssieur le Directeur général ou son représentant Représenté par M. Pascal BONIOU	Absent		
Monsieur le Directeur de la DREAL PAYS DE LA LOIRE	Représenté par M. François-Jacques CHENAIS		Pascal Boniou	
Monsieur le Directeur Départemental des Territoires de Maine-et-Loire Service départemental de la police de l'eau	A l'attention de M. Marc ANDRE A l'attention de M. Johan DUPRET A l'attention de M. Julien DUGUE		DDT 37	
Monsieur le Directeur Départemental des Territoires d'Indre-et-Loire	Représenté par M. PIQUEMAL & M. BLANCHARD	Absent		
Madame la Directrice Régionale Pays de la Loire OFFICE FRANCAIS DE LA BIODIVERSITE	Représenté par Madame Nathalie FRANQUET et son adjoint Aurélien VIAU Représenté par M. ROYER	Absent		
OFFICE NATIONAL DES FORETS	Représenté par M. BEZET		OFB 49	

**Étaient aussi présents, lors de la Commission Locale de l'Eau, la cellule d'animation du SAGE et un accompagnant technique :**

- Emma COZLER-KETOR (SAGE Authion)
- Arnaud DECAS (SAGE Authion)
- Auriane LEYMARIE (SAGE Authion)
- Benjamin MICOUD (SAGE Authion)
- Jean-Marc LACARELLE (Syndicat Forestier de l'Anjou)

◆ ◆ ◆



L'ordre du jour de la séance plénière était le suivant :

1. Introduction
  - a. Présentation des nouveaux membres et tour de table
  - b. Présentation succincte du SAGE et du PAGD
2. Renouvellement du 1er collège et du bureau
  - a. Élection du président
  - b. Élection du bureau
  - c. Élection des Vice-Présidents par les membres du bureau
3. Les dossiers pour avis
  - a. Avis « Serres maraîchères et plans d'eau SAS NG AVENIR ZAC ANJOU ACTIPARC LA SALAMANDRE LASSE NOYANT VILLAGES (49) »
  - b. Avis « Réalisation d'un forage d'eau de substitution PREMIER TECH HORTICULTURE Vivy (49) »
  - c. Avis « DIG et demande d'autorisation environnementale relatives aux travaux et études du programme d'actions du volet milieu aquatiques du Contrat Territorial Eau du bassin de l'Authion 2020-2025 » (SMBAA)
4. Représentation dans les commissions
  - a. Communication
  - b. Agricole

**La présentation est consultable sur le site internet du SAGE à partir du lien suivant :**

<https://www.sage-authion.fr/download/4046/>



## Préambule.

---

Jeannick CANTIN accueille les membres de la CLE et les remercie pour leur présence et pour le travail effectué lors du précédent mandat. Il passe ensuite la parole à Monsieur Jean-Claude CHAUSSEPIED, représentant de la Communauté de Commune de Baugeois-Vallée et doyen d'âge du collège des élus.

Jean-Claude CHAUSSEPIED déroule l'ordre du jour de la réunion, présente les deux nouveaux membres du deuxième et du troisième collège de la CLE, à savoir respectivement le CPIE Touraine et l'Office National des Forêts puis il propose de faire un tour de table afin que chacun puisse se présenter.

Jean-Claude CHAUSSEPIED remercie l'assemblée pour leur présentation et passe la parole à Arnaud DECAS.

## 1 Présentation du SAGE et du PAGD

---

Afin d'informer les nouveaux membres de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Authion, Arnaud DECAS présente le territoire d'intervention du SAGE Authion, les structures engagées dans la gouvernance locale de l'Eau, les enjeux et les documents constitutifs du SAGE ainsi que le fonctionnement de la Commission Locale de l'Eau avant de décliner les différentes phases de construction du SAGE.

## 2 Renouvellement du premier collège et du bureau

---

**En prémices de l'élection du président du SAGE Authion, Jean-Claude CHAUSSEPIED rappelle l'article 4 du règlement de vie de la CLE concernant les membres de la CLE.**

### 2.1 Élection du président

Jean-Claude CHAUSSEPIED introduit l'élection du président en rappelant l'article 5 du règlement du SAGE Authion :

*« Le président de la CLE est élu par les membres du collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux, lors de la première réunion constitutive de la commission. Le scrutin, majoritaire à deux tours, se fait à main levée ou bien à bulletins secrets. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est élu. »*

Jean-Claude CHAUSSEPIED procède ensuite à l'appel à candidatures. Monsieur Jeannick CANTIN se présente, il décline son parcours et sa présence depuis le début de l'élaboration du SAGE et revient sur l'enjeu « quantité » pour lequel le SAGE a été mis en place, la définition des Volumes prélevables pour les usagers avec la mise en place de l'OUGC (Organisme Unique de Gestion Collective) dont il est responsable du secteur et pour lequel il a œuvré pour sa réussite. Il rappelle également que l'enjeu « qualité » commence à être abordé par le SAGE et que le travail ne manque pas, raison pour laquelle il souhaite se représenter.

Comme indiqué dans le règlement, Jean-Claude CHAUSSEPIED demande aux membres du premier collège si le scrutin doit se faire à main levée ou à bulletin secret.

**Après délibération, les membres du premier collège de la CLE décident, à l'unanimité, avec 21 votes pour, d'effectuer le scrutin à main levée.**

#### Résultat du premier tour de scrutin :

Nombre de votants	18
Nombre de pouvoirs	3
Nombre de votes	21
Nombre de votes contre le candidat Jeannick CANTIN	0
Nombre d'abstentions	0
Nombre de votes pour le candidat Jeannick CANTIN	21

**Monsieur Jeannick CANTIN est élu à l'unanimité Président de la CLE du SAGE Authion et est immédiatement installé.**

Jeannick CANTIN remercie l'assemblée pour sa confiance.

## 2.2 Désignation des membres du bureau

Sous la présidence de Monsieur Jeannick CANTIN, élu président, la Commission Locale de l'Eau est invitée à procéder à la désignation des membres du bureau répartis comme suit pour chaque collège :

Collèges	Nombre de membres du bureau
Élus	12 membres
Usagers	6 membres
État	5 membres

**Après délibération au sein de chaque collège, ont été désignés membres du bureau de la Commission Locale de l'Eau :**

#### Pour le collège des Élus :

1. **Monsieur Benoît BARANGER**, Vice-Président du Syndicat Mixte du Bassin de l'Authion et de ses Affluents
2. **Monsieur Guy BERTIN**, élu au conseil départemental de Maine-et-Loire
3. **Monsieur Sébastien BOUSSION**, conseiller communautaire de la communauté urbaine d'Angers Loire Métropole
4. **Monsieur Jeannick CANTIN**, Président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Authion et conseiller communautaire de la communauté d'agglomération Saumur Val-de-Loire

5. **Madame Isabelle DEVAUX**, Vice-Présidente de la communauté d'agglomération Saumur Val-de-Loire
6. **Monsieur Xavier DUPONT**, Président de la communauté de communes Touraine Ouest Val-de-Loire
7. **Monsieur Jean-Jacques FALLOURD**, Vice-Président du Syndicat Mixte du Bassin de l'Authion et de ses Affluents
8. **Madame Marie-Pierre MARTIN**, Présidente du Syndicat Mixte pour le Développement Agricole de la Vallée de l'Authion (SYDEVA)
9. **Monsieur Pierre-Noël MEIGNAN**, adjoint au maire délégué de Saint-Mathurin-sur-Loire (commune de Loire-Authion)
10. **Monsieur Patrice PEGE**, Président du Syndicat Mixte du Bassin de l'Authion et de ses Affluents
11. **Monsieur Jean-Charles PRONO**, Vice-Président du Syndicat Mixte du Bassin de l'Authion et de ses Affluents
12. **Monsieur Christian RUAULT**, Vice-Président du Syndicat Mixte du Bassin de l'Authion et de ses Affluents

#### **Pour le collège des usagers :**

1. **L'Association de la Sauvegarde de l'Anjou**, représentée par Monsieur Yves LEPAGE
2. **L'Association des irrigants du Bassin Versant de l'Authion**, représentée par Monsieur Antony BLOURDIER
3. **La Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire**, représentée par Monsieur Denis LAIZE
4. **La Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire**, représentée par Monsieur Jean-Claude ROBIN
5. **Le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) Touraine Val de Loire**, représenté par Monsieur Laurent BOUCHET
6. **Le Syndicat Forestier de l'Anjou**, représenté par Monsieur Nicolas DUBOULAY

#### **Pour le collège de l'État :**

1. **La Direction de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne**
2. **La Direction Départementale des Territoires du Maine-et-Loire**
3. **La Direction Départementale des Territoires d'Indre-et-Loire**
4. **La Direction régional de l'Office Français pour la Biodiversité des Pays de Loire**
5. **La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Pays de la Loire**

**Après délibération, les trois listes des membres du bureau sont approuvées à l'unanimité, avec 36 votes, par les membres de la CLE.**

---

## 2.3 Désignation des membres du bureau

Jeannick CANTIN introduit ensuite l'élection des membres du bureau en rappelant l'article 5 du règlement du SAGE :

« Le président est assisté par trois Vice-Présidents au maximum, élus par le Bureau de CLE au sein de ses membres. »

Afin de respecter le principe de solidarité amont aval et la représentativité du territoire au sein du bureau, Jeannick CANTIN propose trois noms :

1. **Monsieur Xavier DUPONT**, Président de la communauté de communes Touraine Ouest Val-de-Loire et Vice-Président en charge du SAGE au Syndicat Mixte du Bassin de l'Authion et de ses Affluents
2. **Monsieur Patrice PEGE**, Président du Syndicat Mixte du Bassin de l'Authion et de ses Affluents
3. **Monsieur Denis LAIZE**, Président de la Chambre d'agriculture de Maine-et-Loire

Jeannick CANTIN demande ensuite à l'assemblée s'il y a d'autres candidats avant de passer au vote.

### Résultat du scrutin pour la candidature de Monsieur Xavier DUPONT au poste de Vice-Président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Authion :

Nombre de votants	19
Nombre de pouvoirs	4
Nombre de votes	23
Nombre de vote contre le candidat Xavier DUPONT	0
Nombre d'abstentions	0
Nombre de votes pour le candidat Xavier DUPONT	23

**Monsieur Xavier DUPONT est élu Vice-Président et est immédiatement installé.**

### Résultat du scrutin pour la candidature de Monsieur Patrice PEGE au poste de Vice-Président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Authion :

Nombre de votants	19
Nombre de pouvoirs	4
Nombre de votes	23
Nombre de vote contre le candidat Patrice PEGE	0
Nombre d'abstentions	0

Nombre de votes pour le candidat Patrice PEGE	23
---	----

**Monsieur Patrice PEGE est élu Vice-Président et est immédiatement installé.**

**Résultat du scrutin pour la candidature de Monsieur Denis LAIZE au poste de Vice-Président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Authion :**

Nombre de votants	19
Nombre de pouvoirs	4
Nombre de votes	23
Nombre de vote contre le candidat Denis LAIZE	0
Nombre d'abstentions	0
Nombre de votes pour le candidat Denis LAIZE	23

**Monsieur Denis LAIZE est élu Vice-Président et est immédiatement installé.**

### 3 Les dossiers pour avis

#### 3.1 Avis « Serres maraîchères et plans d'eau - SAS NG AVENIR - ZAC ANJOU ACTIPARC - LA SALAMANDRE LASSE – NOYANT-VILLAGES (49) »

Auriane LEYMARIE présente le projet d'installation de serres maraîchères et de plans d'eau par la société SAS NG Avenir à la ZAC ANJOU ACTIPARC de la Salamandre à Lasse en détaillant les objectifs du projet, le contexte hydrogéologique sensible, le phasage du projet ainsi que la faisabilité du projet au regard de ses besoins en eau. Elle revient aussi sur l'évolution du projet et souligne la prise en compte et l'intégration des remarques formulées par la cellule d'animation du SAGE lors de la phase de concertation.

Auriane LEYMARIE présente ensuite la conformité du projet avec le règlement et le PAGD du SAGE Authion. Le projet est conforme aux règles n°1 et 2 ainsi qu'avec les dispositions 2.A.1, 2.A.2, 3.A.1, 3.A.3, 3.B.3, 4.A.1, 4.A.3, 9.C.1 et 9.C.2.

Le projet est en conformité avec les dispositions du PAGD et avec le règlement du SAGE Authion. La cellule d'animation propose à la CLE un AVIS FAVORABLE avec les réserves et demandes suivantes :

- **Points de réserves :**
  - Le pétitionnaire ne précise pas explicitement dans son dossier que le projet de serres ne prévoit pas d'appoint en eau d'irrigation depuis le réseau collectif d'AEP. Le cas échéant, le SAGE demande que le pétitionnaire indique clairement, que, même en cas de sécheresse accrue, le projet ne prévoit aucun prélèvement sur le réseau d'AEP.

- Le pétitionnaire s'engage à mettre en œuvre l'ensemble des mesures ERC et de suivi prévue dans son dossier, et notamment les travaux nécessaires à l'isolement du forage n°1 de la nappe du Cénomaniens, et ce dans les règles de l'art.
- Le pétitionnaire doit fournir une étude de dimensionnement d'une solution pour pallier au déficit de 25 000 m<sup>3</sup>/an d'eau pour l'irrigation entre le projet à 7 ha et le projet à 11 ha de serres.
- **Points de vigilance :**
  - Le dossier pointe lui-même un point de vigilance et une fragilité du projet face aux conséquences du changement climatique, auquel il ne répond pas techniquement. La CLE aurait souhaité voir le pétitionnaire proposer des adaptations de son projet sur le long terme. Cela ne remet pas en cause la compatibilité actuelle du projet au SAGE. Mais puisque les modèles météo à 50 ans sont étudiés, il aurait été souhaitable de développer les adaptations du projet envisagées face à cet enjeu.

Auriane LEYMARIE rappelle aussi que la révision des volumes prélevables pourrait entraîner des mesures plus restrictives et que le pétitionnaire devra s'y adapter. Elle remercie ensuite les membres de la CLE pour laisser place au débat.

Yves LEPAGE souhaiterait plus de visibilité sur les conséquences des 51 000 m<sup>3</sup> prélevés sur le rabattement de la nappe et de son impact sur les forêts proches. Il propose d'essayer de mesurer le phénomène d'évaporation sur le site avant de lancer la seconde phase et la mise en place d'une clause de revoyure après ces essais. Il aimerait aussi savoir comment vérifier le calendrier des pompages hivernaux.

Jeannick CANTIN souligne que les eaux hivernales sont peu utilisées, et donc que le volume est disponible mais que la part de cette perte n'est pas connue.

Julien DUGUE précise que, d'après les estimations des pré-études soumises au BRGM, le rabattement de la nappe suite aux prélèvements hivernaux reste acceptable mais la DDT mesure les incertitudes sur le cumul des prélèvements et se réserve la possibilité d'inscrire le suivi piézométrique dans la forêt domaniale de Chandelais ainsi que le suivi du couvert forestier dans les prescriptions de l'arrêté.

Jean-Jacques FALLOURD prend la parole au nom des élus de la Communauté de Commune de Baugeois-Vallée qui s'étonnent des réserves proposées dans l'avis technique de la cellule d'animation de la CLE alors que le projet est conforme au SAGE. Jean-Jacques FALLOURD décline les réserves et souligne que le réseau d'eau portable est porté et géré par la Communauté de Commune Baugeois-Vallée et que toute demande de raccordement fait l'objet d'une étude précise et d'une vigilance particulière de la CCBV compte tenu du contexte de l'eau potable dans le Noyantais. Il est conscient du problème d'alimentation en eau en périodes estivales mais précise que des démarches de sensibilisation auprès des agriculteurs sont effectuées. Jean-Jacques FALLOURD indique que le pétitionnaire s'est engagé auprès de la CCBV à ne pas solliciter de prélèvements via le réseau AEP en cas de sécheresse accrue. Il précise aussi que le porteur de projet s'est engagé à réaliser l'isolement du forage F1 de la nappe du Cénomaniens. Il indique que ces travaux seront encadrés par un bureau d'études spécialisé et feront l'objet d'un rapport de travaux. Il souligne que le projet porte dans un premier temps sur les deux premières tranches, soit 7 ha, il ne considère donc pas la troisième réserve utile. Il souligne aussi les nombreuses concessions du porteur de projet pour répondre aux exigences de la CLE. Jean-Jacques FALLOURD souhaite donc lever les réserves.

Denis LAIZE précise que le volume de 51 000 m<sup>3</sup> représente 35 % des volumes hivernaux disponibles sur l'unité de gestion du Couasnon dans laquelle s'inscrit le projet. Selon lui, il n'y aura pas beaucoup d'impacts sur la végétation (et notamment la forêt) puisque le prélèvement hivernal se ferait lors de la période de repos végétatif et précise que le phénomène d'évaporation n'est pas très important sur cette zone. Il aborde ensuite les prévisions sur le changement climatique, souvent abordé par la chambre d'agriculture, pour lesquels on prévoit une hausse de la température mais la même quantité d'eau et que, de ce fait, ce dossier répond aux projets d'avenir.

Jean-Marc LACARELLE précise alors que les études portant sur le changement climatique à horizon 2070 montrent, en effet, une faible baisse de la pluviométrie mais une plus grande différence entre les saisons avec une augmentation du déficit hydrique et de l'évaporation. Il souligne alors la difficulté d'amortir le projet et l'importance de mesurer l'impact du projet sur la ressource en eau dans la première phase avant de passer à la phase 2 du projet.

Christian RUAULT prend alors la parole pour exprimer son désaccord avec Jean-Marc LACARELLE. Il souligne que le projet prend en compte le changement climatique, notamment via la valorisation énergétique. De plus, il précise que ce projet peut fournir de l'emploi et qu'ainsi le territoire pourrait en profiter.

Laurent BOUCHET souhaite avoir des précisions sur les volumes d'eau pluviale infiltrés à la parcelle via un processus d'infiltration naturelle (sans recours à des canalisations). Jeannick CANTIN propose alors de lui communiquer les chiffres ultérieurement.

Jean-Jacques FALLOURD précise que le pétitionnaire s'engage à revoir la CLE pour la 3<sup>ème</sup> tranche du projet. Il stipule également que la ZAC concernée se veut « verte », conformément aux principes de la CCBV.

Yves LEPAGE précise que le dossier devra être revu suite au renouvellement du SDAGE et du SAGE.

Julien DUGUE explique que la DDT va intégrer l'avis du SAGE dans l'arrêté de façon à ce que les points de réserve soit levés. Il précise aussi qu'une clause de revoyure peut être ajoutée pour que la CLE puisse réévaluer le dossier.

Jeannick CANTIN fait remarquer que le SAGE a été sollicité sur un dossier portant sur les 11ha et qu'il est donc du devoir de la CLE d'acter sur les 11ha et non phase par phase. Il souligne que le projet fait l'unanimité avec une concertation importante et une vérification pointilleuse, rôle du SAGE. Il propose de remplacer le terme « Points de réserve » par « Points de vigilance ».

**Après délibération, les membres de la CLE décident, à l'unanimité, avec 36 votes pour, d'émettre un avis favorable au dossier « Serres maraîchères et plans d'eau - SAS NG AVENIR - ZAC ANJOU ACTIPARC - LA SALAMANDRE LASSE – NOYANT-VILLAGES (49) » avec les points de vigilances suivants :**

- **Le pétitionnaire ne précise pas explicitement dans son dossier que le projet de serres ne prévoit pas d'appoint en eau d'irrigation depuis le réseau collectif d'AEP. Le cas échéant, le SAGE demande que le pétitionnaire indique clairement, que, même en cas de sécheresse accrue, le projet ne prévoit aucun prélèvement sur le réseau d'AEP.**

- Le pétitionnaire s'engage à mettre en œuvre l'ensemble des mesures ERC et de suivi prévue dans son dossier, et notamment les travaux nécessaires à l'isolement du forage n°1 de la nappe du Cénomaniens, et ce dans les règles de l'art.
- Le pétitionnaire fournisse une étude de dimensionnement d'une solution pour pallier au déficit de 25 000 m<sup>3</sup>/an d'eau pour l'irrigation entre le projet à 7 ha et le projet à 11 ha de serres.
- Le dossier pointe lui-même un point de vigilance et une fragilité du projet face aux conséquences du changement climatique, auquel il ne répond pas techniquement. La CLE aurait souhaité voir le pétitionnaire proposer des adaptations de son projet sur le long terme. Cela ne remet pas en cause la compatibilité actuelle du projet au SAGE. Mais puisque les modèles météo à 50 ans sont étudiés, il aurait été souhaitable de développer les adaptations du projet envisagées face à cet enjeu.

---

### 3.2 Avis « Réalisation d'un forage d'eau de substitution PREMIER TECH HORTICULTURE Vivy (49) »

Arnaud DECAS présente le dossier pour avis de la réalisation d'un forage de substitution pour la société PREMIER TECH HORTICULTURE à Vivy. Il présente le contexte et la problématique liée aux volumes prélevables. En effet, aucun volume pour les activités industrielles n'est disponible dans cette unité de gestion alors que les prélèvements de PREMIER TECH HORTICULTURE étaient déclarés et autorisés lors de la réalisation de l'étude des Volumes Prélevables, support aux calculs des volumes attribués par UG à chaque catégorie d'usages. L'absence est donc due à une erreur administrative.

Il présente ensuite la conformité du projet avec le règlement et le PAGD du SAGE Authion ainsi qu'avec le SDAGE. Le projet est compatible avec le SDAGE mais n'est pas en conformité avec les dispositions du PAGD et avec le règlement du SAGE Authion.

Dans ce contexte, la cellule d'animation de la CLE propose un AVIS FAVORABLE sous réserve de l'assurance que les prélèvements en eaux souterraines seront bien réalisés dans la nappe du Jurassique afin de respecter les prescriptions relatives à la préservation de la nappe du Cénomaniens pour l'eau potable.

Julien DUGUE informe que ce dossier n'a pas encore été étudié par les services de la DDT mais qu'au premier abord il en fait la même lecture. Il questionne tout de même sur la localisation du nouveau forage, situé à 1km des forages existant, afin de savoir si on ne déplace pas l'incidence sur de nouvelles zones de prélèvement concernées par ce forage.

**Après délibération, les membres de la CLE décident, à l'unanimité, avec 36 votes pour, d'émettre un avis favorable au dossier « Réalisation d'un forage d'eau de substitution PREMIER TECH HORTICULTURE Vivy (49) » sous réserve de l'assurance que les prélèvements en eaux souterraines seront bien réalisés dans la nappe du Jurassique afin de respecter les prescriptions relatives à la préservation de la nappe du Cénomaniens pour l'eau potable.**

---

### 3.3 Avis « DIG et demande d'autorisation environnementale relatives aux travaux et études du programme d'actions du volet milieux aquatiques du Contrat Territorial Eau du bassin de l'Authion 2020-2025 » (SMBAA)

Arnaud DECAS présente le projet qui concerne uniquement le programme d'actions du volet milieux aquatiques du CT Eau 2020-2025 du bassin de l'Authion partie Maine et Loire. Il précise qu'il s'agit d'une consultation facultative. En effet, l'arrêté du 30 juin 2020 définissant les travaux de restauration des fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques relevant de la rubrique 3.3.5.0 de la nomenclature annexée à l'article R. 214-1 du code de l'environnement a entraîné une modification du régime réglementaire : le projet, initialement soumis à autorisation, est désormais soumis à déclaration. L'avis de la CLE du SAGE Authion n'est donc plus obligatoire. Néanmoins, le projet étant structurant pour le territoire vis-à-vis de la préservation et de la restauration des milieux aquatiques, le SMBAA a souhaité solliciter l'avis de la CLE.

Arnaud DECAS présente ensuite la conformité du projet avec le PAGD du SAGE Authion. Le projet est compatible avec les dispositions n° 4.B.1, 5.A.1, 5.A.3 et 6.A.1. La cellule d'animation de la CLE propose un AVIS FAVORABLE.

**Après délibération, les membres de la CLE décident, à l'unanimité, avec 36 votes pour, d'émettre un avis favorable au dossier « DIG et demande d'autorisation environnementale relatives aux travaux et études du programme d'actions du volet milieux aquatiques du Contrat Territorial Eau du bassin de l'Authion 2020-2025 ».**

---

## 4 Représentation dans les commissions

---

### 4.1 La commission communication

Jeannick CANTIN présente la commission communication, son organisation et son rôle. Il souligne l'importance de la communication dans la mise en œuvre du SAGE. Il présente les membres de la commission communication déjà présents au titre du SMBAA mais qui sont tous également membres de la CLE.

Jeannick CANTIN demande ensuite à l'assemblée s'il y a des volontaires pour intégrer la commission communication.

Yves LEPAGE, représentant de la Sauvegarde de l'Anjou, et Laurent BOUCHET, représentant du CPIE Touraine Val de Loire, se portent volontaires.

Denis LAIZE, président de la Chambre d'Agriculture du Maine-et-Loire, demande à être mis en copie des comptes rendus de la commission sans toutefois en être membre.

### 4.2 La commission agricole

Auriane LEYMARIE présente la commission agricole, son organisation et les projets à venir. Elle présente ensuite la composition actuelle et demande aux membres de la CLE si certains d'entre eux, de préférence agriculteurs, souhaitent intégrer la commission agricole.

Jean-Claude ROBIN, représentant de la Chambre d'agriculture d'Indre-et-Loire, se porte volontaire.

Xavier DUPONT exprime le souhaite de Monsieur Benoît BARANGER, viculteur et maire de Bourgueil, d'intégrer la commission agricole.

Jeannick CANTIN souligne l'importance d'avoir une majorité d'agriculteurs au sein de la commission afin de pouvoir être efficace dans les projets. Il indique cependant, qu'ils reviendront vers Monsieur Benoît BARANGER en fonction des sujets abordés.

**Jeannick Cantin souhaite fixer dès à présent la date de la prochaine CLE. Après un tour d'horizon avec les volontés et disponibilités de chacun, la prochaine CLE se tiendra le Mercredi 10 Mars à 14h.**

Jeannick CANTIN remercie les membres de leur présence et leur implication et lève la séance.

**Le Président de la CLE du SAGE Authion,**



**Jeannick CANTIN.**

◆ ◆ ◆